

Communiqué de presse

Embargo jusqu'au 16.4.2019, 09h30

Bâle et Soleure, le 16 avril 2019

Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: différence faible pour les médicaments brevetés mais encore élevée pour les génériques

Sur la base d'un taux de change CHF/EUR de 1.11 appliqué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet des neuf pays européens de comparaison est de 7% inférieur à celui de la Suisse. En février 2019, les produits originaux tombés dans le domaine public étaient en moyenne 14% moins chers dans les pays européens de référence qu'en Suisse. Les génériques restent en moyenne deux fois plus chers en Suisse que dans les pays de comparaison. C'est ce que montre la dixième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse et Interpharma, dans laquelle les prix de fabrique des médicaments sont comparés avec les prix pratiqués dans d'autres pays européens.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger présentée aujourd'hui à Berne, sur la base d'un taux de change de CHF/EUR = 1.11 appliqué par l'OFSP pour le contrôle, les quelque 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre d'affaires étaient en moyenne de 7% moins chères dans les pays étrangers comparables qu'en Suisse. Sur la base d'un taux de change actuel moyen de la BNS de 1.15, la différence de prix était encore de 5%. Lors de la dernière comparaison des prix en mai 2018, sur la base d'un taux de change de 1.09 CHF/EUR, les médicaments protégés par un brevet étaient encore de 9% plus chers qu'en moyenne des pays de comparaison. Par rapport à l'année précédente, les différences de prix avec l'étranger ont encore diminué. Les deux principales raisons en sont l'évolution du taux de change et les vagues régulières de contrôle des prix par l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

René Buholzer, directeur d'Interpharma, déclare à ce sujet: «En raison du réexamen régulier des prix, il n'y a plus de grande différence de prix des médicaments protégés par un brevet. L'industrie pharmaceutique apporte ainsi une contribution importante à la maîtrise des coûts de santé. C'est ainsi que, lors des baisses régulières de prix en 2017/2018, environ 325 millions de francs ont été économisés. Les prévisions de l'Office fédéral de la santé publique de 180 millions d'économies pour la période 2017-2019 sont donc déjà largement dépassées. Des baisses de prix supplémentaires ont en outre occasionné un surcroît d'économies de 105 millions de francs.»

Pour ce qui est des produits originaux dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 250 substances actives tombées dans le domaine public qui génèrent le plus fort chiffre d'affaires. Les

prix des produits originaux tombés dans le domaine public étaient de quelque 14% moins chers en moyenne des pays de référence qu'en Suisse. S'agissant des génériques, la différence de prix est de 48%, c'est-à-dire que les génériques sont encore deux fois plus chers en Suisse qu'en moyenne des pays de référence. Verena Nold, directrice de santésuisse, explique à ce sujet: «Avec 7%, la différence de prix reste sensible également pour les médicaments protégés par un brevet. Il faut donc continuer à faire des économies. Au niveau des génériques, des économies nettement plus importantes seraient faisables. Étant donné que la part de 23% de génériques est faible et que les prix sont le double de ce qu'ils sont à l'étranger, nous pourrions économiser des centaines de millions de francs sans porter aucunement atteinte à la qualité. C'est pourquoi santésuisse tient à introduire le système de prix de référence.»

C'est déjà la dixième fois que l'association faîtière de l'assurance-maladie santésuisse et l'association de branche de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède. La comparaison a été réalisée en avril 2019 pour les produits protégés par un brevet, en février 2019 pour les produits originaux tombés dans le domaine public et les génériques.

Contacts:

Anita Geiger, responsable de la communication d'Interpharma
061 264 34 14 ou 079 799 24 79

Matthias Müller, responsable du département Politique et communication
de santésuisse, 032 625 42 57 ou 079 757 00 91